



CADETS DE CHALOSSE

Castel - Gaujacq

REGLEMENT

Le présent règlement intérieur s'applique à chaque joueur (joueuses) titulaire d'une licence sportive au sein des Cadets de Chalosse Castel Gaujacq.

Article 1 : cotisation licence.

Le conseil d'administration des cadets de Chalosse fixe annuellement le montant de la cotisation dont le (la) licencié(e) effectue le règlement dans les délais impartis.

Article 2 : équipements.

Les Cadets de Chalosse et la coopération EC/CDC mettent à disposition de chaque licencié les tenues sportives (short, maillot, surmaillots..) ainsi que le matériel nécessaire à la pratique du basket ball (ballons, pharmacie..). L'ensemble est prêté pour une saison et est à restituer à l'issue de celle-ci.

Le (la) licencié(e) prend soin de ces équipements sportifs ainsi que des locaux communaux mis à disposition. Il assure également la mise en ordre de l'ensemble (rangement matériel, ballons, bouteilles, nettoyage réception...).

Article 3 : activités sportives.

Le (la) licencié(e) participe à toutes les activités de son équipe pour la saison sportive complète comprenant les entraînements et les matchs. En cas d'absence, il indique son indisponibilité dans les meilleurs délais auprès de son entraîneur ou responsable d'équipe.

Article 4 : arbitrage, table de marque...

Suivant le niveau de compétition, l'encadrement des rencontres du week-end (table, arbitrage, responsable de salle...) est assuré par les licenciés du club. Chacun des licenciés devra s'y conformer (cf. article 6).

Article 5 : autres activités

Au gré de ses activités, le club est organisateur de soirées d'après match et autres manifestations festives (kermesse, réveillon, fêtes de Gaujacq...) auxquelles chacun des licenciés se doit dans la mesure du possible de participer et contribuer (cf. article 6).

40330 CASTEL-SARRAZIN – Serge PERRIAT - Co-président - Tel. 05 58 89 81 93 - Port. 06 73 84 80 40

40330 GAUJACQ – Philippe SIEZE - Co-président - Tel. 06 95 94 95 79

Michel LASSEGUE - Trésorier - Tel. 05 58 89 38 86

<http://cadetsdechalosse.fr>



CADETS DE CHALOSSE

Castel - Gaujacq

Article 6 : désignations, convocations.

Le club communique chaque semaine via son site internet la liste des rencontres sportives du weekend ainsi que les désignations liées à la tenue des rencontres et activités connexes (soirées...). Certaines manifestations (kermesse..) peuvent faire l'objet d'un tableau de services publié également sur le portail du club ou bien transmis par messagerie électronique ou courrier. Il est strictement demandé à chacun des licenciés de prendre l'attache chaque semaine des dits plannings pour honorer les diverses convocations. En cas d'impossibilité, le (la) licencié(e) fournit un(e) suppléant(e) et prévient le responsable club correspondant.

Article 7 : discipline.

Il est formellement interdit de manquer de respect à son entraîneur, à son coach, à ses partenaires de club, à ses adversaires joueurs, aux spectateurs tant à domicile qu'à l'extérieur, aux bénévoles du club et aux officiels table de marque et arbitres. L'esprit de Fair Play doit prévaloir.

En outre, le (la) licencié(e) accepte les décisions prises par ses coaches et entraîneurs (choix tactiques, techniques, composition d'équipes ...) et encourage ses partenaires à tous moments.

Article 8 : produits illicites.

L'introduction dans le club y compris en déplacement de produits illicites comme drogue ou substances dopantes est strictement interdite.

Article 9 : sanctions.

Les Cadets de Chalosse se réservent le droit de sanctionner les licenciés qui ne respectent pas le présent règlement. Tout manquement ou infraction sera examiné par la commission de discipline du club qui aura autorité pour définir les sanctions qui s'imposent. Ces sanctions peuvent conduire à l'exclusion du club. Elles peuvent être également financières comme notamment dans le cas de remboursement d'amendes octroyées au club en raison du comportement disciplinaire du licencié (par exemple : accumulation de 3 fautes techniques soit 200 à 250 €).

Article 10 : modifications du règlement intérieur.

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil d'administration pour approbation à chaque assemblée générale ordinaire.

40330 CASTEL-SARRAZIN – Serge PERRIAT - Co-président - Tel. 05 58 89 81 93 - Port. 06 73 84 80 40

40330 GAUJACQ – Philippe SIEZE - Co-président - Tel. 06 95 94 95 79

Michel LASSEGUE - Trésorier - Tel. 05 58 89 38 86

<http://cadetsdechalosse.fr>